

### Sébaste

Les importations coréennes de ce produit, constituées essentiellement de sébaste entier et congelé, sont d'environ 20 000 tonnes métriques par année et sont destinées à la consommation intérieure. La taille réglementaire de cette espèce est de 300 g et plus. Les importateurs préfèrent recevoir le produit en deux blocs de 7 kg (de même poids) emballés dans des sacs de vinyle puis placés dans des boîtes de carton de 14 kg. La commande minimale est d'environ 20 tonnes métriques. Le sébaste est destiné aux restaurants japonais et au secteur de la vente au détail (magasins à rayons ou détaillants) pour la confection de plats de sébaste frit ou de soupes. Les prix fluctuent énormément en raison du niveau élevé des importations de sébaste en provenance de l'Union soviétique.

### Morue

La Corée importe 28 000 tonnes de morue habillée par année. Ce poisson est transformé en filets ou en blocs surgelés à l'unité à des fins de réexportation, ou congelé entier pour la consommation intérieure. La morue habillée et la morue entière sont importées par les grandes sociétés de pêche. Les importations de morue pour la consommation intérieure ne représentent qu'environ 10 p. 100 des importations totales. Le poids réglementaire pour cette espèce est de 2,5 kg et plus. Pour la consommation intérieure, les importateurs préfèrent que les blocs surgelés à l'unité soient emballés dans des sacs de vinyle avant d'être placés dans des boîtes de carton de 20 ou 25 kg. La morue entière est également destinée aux restaurants japonais et aux magasins à rayons et détaillants qui la vendent en petits blocs pour la préparation de soupes ou de morue frite. La commande minimale est d'environ 20 tonnes métriques.

### Homard vivant

La Corée importe quelque 40 tonnes métriques de homard vivant qu'elle destine exclusivement au secteur de l'hôtellerie. Le pays a commencé à importer du homard canadien de l'Atlantique en février 1990. La commande minimale est de 100 kg. Le homard doit peser en moyenne 1.75 lb et doit être emballé dans des boîtes de polystyrène, à raison de 10 homards par boîte, et recouvert de glace gélatineuse, pour le transport par avion. La Corée ne compte que deux importateurs de homard vivant.

#### POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Ambassade du Canada  
B.P. 6299, 10<sup>e</sup> étage, Édifice Kolon  
45 Mugyo-Dong, Jung-Ku  
Séoul, République de Corée 100-170  
Tél. : (011-82-2) 753-2605/8  
Télex : 27425  
Télécopieur : (011-82-2) 755-0686  
M. C. W. Chang  
Agent de commerce